



Fenêtre sur le fleuve,  
carrefour de Charlevoix  
www.saintsiméon.ca

Baie des Rochers / Port aux Quilles / Saint-Siméon / Port au Peril

PROVINCE DE QUÉBEC  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**  
**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ADJOINT / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET GREFFIER DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ, **QU'** :

Il y aura séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, le 5 août 2024 à la salle  
du Conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, située au 225 rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

<b>Dérogation mineure # 24-04</b>
<b>Nature et effet :</b> Réputer conforme la construction d'un garage à une distance de 2 pieds (0,61 mètre) d'un cours d'eau, soit dans la rive) alors que l'article 14.2 du règlement de zonage N° 196 stipule que la largeur de la rive est de quinze (15) mètres (49,2126 pieds).
Matricule : 4997-81-3218 Lot : 5 728 593
<b>Dérogation mineure # 24-05</b>
<b>Nature et effet :</b> Réputer conforme un lot en bordure de la route 138 (rue Saint-Laurent) situé dans le périmètre urbain, d'une largeur de 14,45 mètres, alors que l'article 4.2 du règlement de lotissement N° 197 stipule que la largeur minimale doit être de 15,0 mètres.
Matricule : 5199-00-8098 Lot : 5 728 721
<b>Dérogation mineure # 24-06</b>
<b>Nature et effet :</b> Réputer conforme une marge de recul latérale de 0,9 mètre, alors celle déterminée dans la grille des spécifications applicable lors de la construction initiale du bâtiment était de 3,0 mètres minimum.  Réputer conforme un agrandissement, effectué sans permis, construit en bonne partie dans la rive dont la profondeur est de 15,0 mètres.
Matricule : 5007-97-0160 Lot : 5 729 271

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-SIMÉON, CE CINQUIÈME (5<sup>e</sup>) JOUR DE JUILLET 2024

*Gerald Bouchard*

Directeur général adjoint / Greffier